

Livres à lire ou à consulter

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1925)**

Heft 59

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Livres à lire ou à consulter

Dans cette rubrique, nous relevons chaque mois les titres d'ouvrages récemment publiés et qui nous auront paru mériter d'être signalés à nos lecteurs. Tous ces ouvrages peuvent être consultés dans notre salle de lecture, tous les jours de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

Du régime successoral en droit français et en droit suisse, par Paul Leuba, docteur en droit, consul de Suisse à Marseille. Un vol. in-8° de 344 pages, 20 francs. (En vente chez l'auteur, 115, rue de l'Evêché, à Marseille.)

Notre Consul à Marseille vient de publier la « dissertation » qui lui a valu le titre de docteur en droit de l'Université de Genève. Cette dissertation est un traité très complet de ce sujet de droit comparé et nous ne nous aventurerons pas à résumer en quelques lignes un ouvrage de plus de 300 pages écrit avec concision. Nous nous bornerons à dire avec M. Alfred Martin, professeur à l'Université de Genève que cet ouvrage rendra service à beaucoup de personnes, intéressées à connaître les principes généraux qui régissent les successions en Suisse et en France.

Pochettes routières départementales de France, d'après les cartes départementales de l'Atlas de la plus grande France d'Onésime Reclus, complétées, mises entièrement à jour et publiées sous le patronage de l'Automobile-Club de l'Île-de-France. La France et l'Afrique française du Nord complètes en 6 pochettes de 16 cartes chacune, imprimées en 4 couleurs. Format plié in-8° raisin. Editions Victor Attinger, Paris. Vient de paraître la pochette n° 1, 8 francs.

Il semblait que les automobilistes, cyclistes et autres touristes, fussent largement pourvus de cartes routières de tout genre. Voici pourtant un nouveau produit cartographique singulièrement pratique à tous les points de vue et pour toutes les circonstances possibles. Rien à déplier, rien surtout à replier; toujours ouvert, toujours fermé. Il est impossible d'imaginer des cartes d'une utilisation plus aisée que ces pochettes routières départementales. On ne saurait vraiment que féliciter les « usagers de la route » d'avoir désormais à leur disposition un nouvel instrument, une nouvelle boussole répondant si parfaitement à leurs besoins.

Comment on acquiert, comment on perd la nationalité française, étude suivie de la législation concernant l'accession des indigènes des colonies à la qualité de citoyen français, par Gaston Arexy, chef de Sûreté départementale à la préfecture de Constantine, 6° édition, revue et augmentée. Paris, Dalloz, lib. 1925, 1 vol. in-16°, 167 pages, broché, 9 francs.

Feuille Fédérale, 8 avril 1925. Ce numéro contient :

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant la ratification de la convention et des arrangements conclus au congrès postal universel de Stockholm, du 30 mars 1925.

Circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux concernant les facilités à apporter à l'exercice du droit de vote en matière fédérale (scrutin du samedi), du 3 avril 1925.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

Publications des départements et autres administrations de la Confédération

Circulaire du département fédéral de justice et police aux autorités cantonales de surveillance de l'état civil du 31 mars 1925.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Recueil des lois fédérales, 8 avril 1925. Ce numéro contient :

Arrêté fédéral portant fixation d'un prix minimum et d'un prix maximum pour le blé du pays et mettant la prime de mouture à la charge de la Confédération, du 27 mars 1925.

Arrêté fédéral concernant l'approvisionnement du pays en énergie électrique pour les cas de pénurie, du 2 avril 1925.

Loi fédérale concernant l'emploi délictueux d'explosifs et de gaz toxiques, du 19 décembre 1924.

Revue économique et financière de l'Union de Banques suisses.

Dans son dernier bulletin trimestriel (mars 1925), l'Union de Banques suisses résume en huit pages et avec une parfaite clarté la situation économique et financière de la Suisse telle qu'elle résulte de l'examen du marché des capitaux, du marché de l'argent, de la situation des changes, du marché des valeurs, du marché du travail, du commerce extérieur et de la situation financière de la Confédération. Une série de tableaux statistiques et de graphiques, qui sont bons à conserver, permettent de saisir rapidement la situation économique et financière de la Suisse en 1924 par rapport aux années antérieures.

A Nos Membres

Nous prions les membres de notre Chambre de Commerce qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation pour l'année 1925 de vouloir bien le faire sans retard. Ils nous éviteront ainsi les frais de rappel et de recouvrement à domicile.

Nous rappelons aux membres résidant en France qu'ils peuvent opérer leur versement au compte chèques-postaux n° 32.44 au nom de M. Ferdinand Dobler. Quant aux membres domiciliés en Suisse, ils peuvent faire ce versement au Comptoir d'Escompte de Genève, succursale de Neuchâtel.